

Tableau comparatif des remboursements de la sophrologie par les mutuelles

Ce tableau est donné **à titre indicatif** ; certaines mutuelles remboursant la sophrologie peuvent ne pas y figurer, et les garanties de celles présentes peuvent avoir évoluées.

De même, en fonction de votre contrat, même si votre mutuelle figure dans ce tableau, celle-ci pourrait ne pas prendre en charge vos séances de sophrologie. Enfin, la plupart du temps, ces remboursements concernent un forfait pour les médecines douces, et non uniquement vos séances de sophrologie.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [cette page de la Chambre syndicale de sophrologie](#) ou directement contacter votre mutuelle.

Mutuelle	Remboursement par séance	Nombre de séances remboursées par an	Limite de remboursement par an	Nécessité du RNCP	Autres conditions
Aésio (ex Adrea et Apreva)	25 à 30€	/	75 à 150€	Non	
Alptis	25€	5	/	Non	
April	/	/	40 à 240€	Non	
Assurema	15 à 40€	6	Jusqu'à 210€	Non	
Aviva	Jusqu'à 40€	5	/	Non	
Axialians-Medinat	/	/	/	Non	Le praticien doit être assuré en RC chez Medinat
Bahema	30 à 40€	3	/	Non	
CAP assurances"	25€	5	/	Non	
CCMO mutuelle	35€	10	/	Non	
Cegema mutuelle	30€	/	/	Non	
Cocoon assurances	30 à 50€	5	/	Non	
Compagnie des femmes	15 à 25€	12	/	Non	
GAN	/	/	60 à 90€	Non	
Génération	Selon le contrat négocié par votre employeur	Selon le contrat négocié par votre employeur	Selon le contrat négocié par votre employeur	Non	
Gras Savoye	Selon le contrat négocié par votre employeur	Selon le contrat négocié par votre employeur	Selon le contrat négocié par votre employeur	Non	
Harmonie mutuelle	30€	1 à 3	/	Oui	
Malakoff Humanis	Selon le contrat négocié par votre employeur	Selon le contrat négocié par votre employeur	Selon le contrat négocié par votre employeur	Non	
Ma santé facile	20 à 50€	5	/	Non	
Matmut	30 à 40€	1 à 4	/	Non	
MFIF	40€	6	/	Non	
MGEFI	25€	/	75 à 150€	Non	
MGEN	Selon le contrat négocié par votre employeur	Selon le contrat négocié par votre employeur	Selon le contrat négocié par votre employeur	Oui	Le client doit avoir un certificat médical de son médecin lui préconisant les séances.
Miltis	30€	3	/	Non	

Mutuelle	Remboursement par séance	Nombre de séances remboursées par an	Limite de remboursement par an	Nécessité du RNCP	Autres conditions
MPCL Mutuelle des fonctionnaires territoriaux	/	/	100 à 160€	Non	
Muta santé	Jusqu'à 40€	2	/	Non	
Mutuelle familiale	/	/	50 à 150€	Non	
Mutuelle Saint-Germain	15€	4	/	Non	
Mutuelles du Soleil				Non	
Myriade	20 à 30€	3	/	Non	
Radiance	15 à 40€	3	/	Non	
Swiss Life	25€	5	/	Non	